

Architectures de la *sécurité intérieure en* Amérique latine: *entre héritages et* nouvelle donne

Jean-François Deluchey

Politologue
jjdeluchey@wanadoo.fr

La contribution de Jean-François Deluchey tente de décrire les enjeux liés à la construction de nouvelles architectures de la sécurité intérieure dans les pays d'Amérique latine. Ces pays, qui ont en commun un lourd héritage autoritaire, sont aujourd'hui confrontés à un choix entre la construction de dispositifs de sécurité intérieure privilégiant l'activité policière de type civil, qui correspond à une individuation de la sécurité intérieure au profit du citoyen, et l'apparition de nouvelles doctrines de sécurité collective, qui privilégient les activités militaires et le contrôle de groupes associés à des menaces envers l'ordre public et les institutions nationales. Si l'auteur nous présente les choix très divers effectués par la Colombie, la Bolivie, l'Argentine et le Brésil, il insiste sur le fait que ces options politiques ne se fondent pas sur une réflexion aboutie et ne présagent en rien la construction pérenne des dispositifs nationaux de sécurité intérieure, étant donné la forte idéologisation de ces politiques qui restent ainsi soumises à des remises en cause radicales lors de chaque alternance électorale.

I

Introduction

Peu sensible à l'importation de modèles immédiatement applicables, la construction démocratique reste une création originale, même si nous pouvons considérer que l'idéal qui lui est associé peut avoir une portée universelle. Lorsque l'Amérique latine puis l'Europe de l'Est sont passées à la norme démocratique, dans les années 80 et 90, certains politologues se sont interrogés sur l'identification de critères précis et stables permettant de définir un régime démocratique et, à partir de cette réflexion, préciser quels indicateurs il était possible d'utiliser pour déterminer la qualité d'une démocratie au travers du concept de consolidation démocratique.¹ Dans un second temps, la «consolidation» apparaissant comme un concept téléologique dont le défaut majeur était de faire référence à certains régimes démocratiques érigés en modèle (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Suisse, etc.), on a préféré parler d'institutionnalisation de la démocratie afin de tenir compte des spécificités locales et, justement, de l'originalité que doit revêtir chaque construction démocratique. Par rapport à ces interrogations légitimes, dont l'objectif a consisté à offrir aux nouvelles démocraties quelques outils leur permettant d'assurer leur pérennité, l'Amérique latine (avec l'Europe du Sud) fut l'un des laboratoires privilégiés de la réflexion politologique des années 80 susceptibles d'apporter un éclairage tout à fait pertinent aux changements qui suivirent, notamment en Europe de l'Est.

Si les sociétés qui composent l'Amérique latine révèlent des différences flagrantes et profondes, les pays du sous-continent latino-américain partagent toutefois une histoire commune depuis les années 60: ils ont pratiquement tous fait l'expérience d'un régime militaire autoritaire et ont presque tous connu une

transition vers la démocratie dans les années 1980-1990.² Les années 2000, inaugurées notamment par la tardive transition démocratique mexicaine, correspondent ainsi à une époque de profond renouveau ou d'approfondissement démocratique pour la plupart des pays latino-américains. Ce renouveau implique notamment de renouer progressivement avec la règle de droit et d'imposer un État de droit mis à mal par les anciens régimes autoritaires dont les stigmates sont encore présents dans les sociétés latino-américaines. Il s'agit également de satisfaire à l'exigence démocratique d'accéder à un équilibre satisfaisant entre la jouissance des libertés publiques et individuelles et la garantie de la sécurité intérieure et de l'ordre public.

L'intérêt d'étudier l'Amérique latine à partir de l'analyse des différents dispositifs de sécurité intérieure réside surtout dans certains paradoxes et facteurs divergents pesant fortement sur les sociétés latino-américaines, et qui représentent des tensions contraires entre la mise en place d'un ordre démocratique idéal et la prise en compte (ou le simple constat) du poids de l'héritage autoritaire qui freine la construction démocratique dans la région.

Pour compliquer la donne, les années de transition démocratique ont mis au jour l'existence d'une importante criminalité violente et d'un fort sentiment d'insécurité dans l'ensemble de la région, y compris dans des pays qui, comme la Colombie ou le Venezuela, sont soumis à la norme démocratique depuis les années 50. La sécurité intérieure ou la sécurité publique sont aujourd'hui des revendications fortes de la part des peuples latino-américains et constituent depuis peu des enjeux électoraux importants pour les personnels politiques de la région.³ Il reste qu'aborder les questions

¹ Les ouvrages et articles des politologues dits de la «transitologie» et de la «consolidologie», ainsi que leur contestation ultérieure, souvent par les mêmes auteurs, sont nombreux. Nous n'en retiendrons qu'un petit nombre, ainsi qu'une synthèse en français permettant d'aborder sereinement cette problématique: O'Donnell et Schmitter (1986), O'Donnell *et alii* (1986), Diamond *et alii* (1997, notamment l'article de Guillermo O'Donnell, «Illusions about consolidation», et celui de Juan J. Linz et Alfred Stepan, «Towards consolidated democracies»), Schmitter (1997) et enfin Guilhot *et alii* (2000).

² Bien entendu, des exceptions notables existent dans la zone, comme le Costa Rica, la Colombie ou le Venezuela, démocratiques depuis 1948, 1958 et 1959, ou encore Cuba, qui n'a pas encore effectué sa transition vers la démocratie.

³ Pour définir les concepts de sécurité intérieure et de sécurité publique, j'emprunterai des éléments à un texte législatif argentin de 1992 et à la Constitution brésilienne de 1988. Pour la loi argentine dite de «Sécurité intérieure» (Loi n° 24.059, 6 janvier 1992), la sécurité intérieure est une «situation de fait fondée sur le droit dans laquelle se trouvent sauvegardés la liberté, la vie et le patrimoine des habitants, leurs droits et garanties et le bon fonctionnement des institutions du système représentatif,

de sécurité se révèle un exercice particulièrement complexe en Amérique latine. C'est cette complexité que nous proposons d'étudier dans ce travail que nous développerons en trois points.

Tout d'abord, les doctrines, les méthodes et le personnel affectés à la sécurité intérieure sont dans la plupart des cas des héritages des régimes autoritaires latino-américains. C'est pourquoi il faut, dans un premier temps, déterminer l'ampleur et le poids de l'héritage autoritaire dans le champ de la sécurité intérieure, et quelles sont les formes qu'ils revêtent aujourd'hui, notamment du point de vue de la militarisation du champ de la sécurité intérieure.

Ensuite, nous verrons comment une nouvelle donne, liée notamment à l'environnement international, contribue à façonner le champ de la sécurité intérieure en Amérique latine.

En troisième lieu, nous nous interrogerons sur la concurrence ou la complémentarité des forces armées et des forces de police dans la gestion de la sécurité

intérieure en rendant compte des débats latino-américains sur l'éventualité du recours aux forces armées en matière de sécurité intérieure. Après avoir évoqué précédemment le cas de la Colombie, nous aborderons en particulier les exemples brésilien et bolivien qui nous paraissent tout à fait pertinents pour présenter les principaux enjeux liés à la sécurité intérieure aujourd'hui en Amérique latine.

Dans ce travail, nous ne prétendons évidemment pas à l'exhaustivité tant l'Amérique latine est une zone complexe, vaste, et dont les caractères nationaux et locaux s'avèrent souvent prépondérants vis-à-vis des influences globales ou régionales. La dimension locale sera d'ailleurs très peu abordée ici, ce qui limite d'autant la portée de ces conclusions partielles qui, certes, définissent de grandes tendances observables dans la majeure partie des États latino-américains, mais qui ne sauraient résumer l'extrême complexité de ces phénomènes au niveau de chaque province ou de chaque État.

II

La militarisation de la sécurité intérieure

Une des caractéristiques principales des régimes militaires autoritaires latino-américains du temps de la Guerre froide fut de privilégier les impératifs de stabilité et de sécurité sur l'exercice des libertés par les citoyens. C'est pourquoi l'un des grands enjeux du retour à la norme démocratique a consisté à rééquilibrer la relation entre libertés et sécurité dans les priorités des États latino-américains. À ce premier défi s'est rapidement ajouté un second que nous avons déjà évoqué : au fur et à mesure de l'ouverture des régimes autoritaires, les sociétés latino-américaines ont peu à peu pris conscience de la violence qui régissait les rapports inter-citoyens. Depuis les années 80, le sentiment d'insécurité a sensiblement augmenté en Amérique latine, et pas uniquement dans les grandes villes, même si ces

dernières sont des véhicules privilégiés de l'imaginaire de la violence criminelle dans la région. Avec la fin d'une longue période de répression et de violence politiques, avec l'annihilation des guérillas urbaines et rurales d'Amérique latine dans les années 70, avec l'effondrement du bloc soviétique et la fin de la Guerre froide à la fin des années 80, avec les processus d'intégration régionale et la pacification des relations entre les grandes puissances du sous-continent comme l'Argentine et le Brésil (années 90), les forces de sécurité latino-américaines se sont trouvées face à un problème majeur : la pacification des rapports inter-citoyens et la montée des délinquances et de la criminalité organisée.

La plupart des pays de la zone sud-américaine n'étaient pas préparés à la gestion d'une telle mission. Les missions des forces armées avaient jusqu'ici consisté à préparer leur pays à d'éventuelles tentatives d'invasion et à éviter la propagation des idées et des mouvements d'inspiration marxiste au sein de leur société nationale. Quant aux forces policières, elles jouaient le rôle de forces d'appoint à la réalisation des missions de sécurité nationale, tout en tentant également

républicain et [dans le cas argentin] fédéral, établi par la Constitution nationale ». La sécurité publique, généralement associée à la sphère d'intervention des forces policières, est une partie de la sécurité intérieure mais concerne uniquement, comme le présente l'article 144 de la Constitution brésilienne, « le maintien de l'ordre public et la préservation de l'intégrité des personnes et du patrimoine ».

d'éviter que la délinquance n'outrepasse certaines limites jugées inacceptables par la presse et les élites socio-économiques locales.

Le renouveau démocratique consista, pour les forces de sécurité, à passer d'une mission à l'autre, sans pour autant disposer du temps et de la réflexion nécessaires à la réforme du dispositif global de sécurité intérieure: de la garantie de l'ordre politique et social, il fallut passer à celle de la sécurité et de l'ordre publics. Ce renouveau obligea, bien entendu, les forces armées et les institutions policières à redessiner les contours de leurs champs d'intervention opérationnelle, bien que les forces armées latino-américaines soient toujours intervenues dans les affaires de sécurité intérieure, et que les polices aient toujours eu un rôle actif dans la préservation de la sécurité nationale.

Rappelons qu'en Amérique latine, en dehors du chef de l'exécutif, les polices et les forces armées (en particulier l'Armée de Terre) sont les seuls acteurs opérationnels ayant vocation à intervenir en matière de sécurité intérieure.⁴ Or, dans l'ensemble des pays de la zone Amérique latine, subsiste un partage flou des compétences entre forces de police et forces armées, qui provient de la persistance du modèle «sécurité nationale» des années 60-70 au sein des régimes démocratiques latino-américains installés dans les années 80. Ces imprécisions ne supposent pas obligatoirement une remise en cause de l'équilibre des pouvoirs selon certains canons démocratiques établis depuis Montesquieu. Polices et forces armées restent des institutions liées au pouvoir exécutif, même si ces dernières sont plus proches des hautes sphères du pouvoir et, notamment pour l'Amérique latine, du président de la République qui concentre, dans la plupart des cas, l'essentiel du pouvoir exécutif⁵. Il ne s'agit donc pas d'une confusion des genres, ces deux types d'institutions disposant de points communs essentiels: toutes deux sont des forces de sécurité, elles sont *armées* et sont également liées au pouvoir exécutif, même si ce lien s'exprime parfois à différents niveaux de l'échelle du pouvoir (présidence pour les unes, ministères et gouvernements provinciaux et/ou municipaux pour les autres).

⁴ Il existe tout de même une exception notable à cette affirmation, celle représentée par le corps des pompiers qui répond à d'autres logiques que celles que nous exposons ici.

⁵ Bien entendu, dans des pays fédéraux tels que l'Argentine et le Brésil, le pouvoir des gouverneurs des provinces est également très important. Il n'en reste pas moins que l'autorité suprême reste le chef de l'État qui, *in fine*, a les moyens théoriques d'imposer son autorité en cas de conflit avec les gouverneurs.

La différence fondamentale entre ces deux types d'institutions se situe ailleurs que dans leur ancrage institutionnel au sein des États: elles se différencient par les objets de leurs missions respectives, ainsi que par les moyens mis en œuvre pour les assurer. Dans une partie des cas, ces missions, en particulier pour les forces armées, sont définies par les chartes constitutionnelles. Or, c'est précisément le renouveau démocratique qui a été codifié au moyen de révisions constitutionnelles et, dans un grand nombre de cas, de nouvelles Constitutions. Par conséquent, il s'agit pour les forces armées de retrouver une place au sein des nouveaux ordres démocratiques nationaux. À cette obligation s'est ajouté un nouveau défi: les forces armées latino-américaines ayant perdu leurs missions de préservation des régimes autoritaires et de répression de l'opposition et des mouvements sociaux, les rédactions constitutionnelles avaient pour tâche de redéfinir la place et les missions des militaires dans un contexte de forte crise identitaire des forces armées.

La plupart des pays latino-américains ont opté pour une définition traditionnelle des missions des forces armées: préservation de la souveraineté nationale et notamment de l'intégrité du territoire national, préservation de l'ordre constitutionnel, organisation de la défense nationale (sécurité extérieure) mais aussi préservation de la «paix interne» (El Salvador), de «la loi et l'ordre» (Brésil) ou de «l'ordre interne» (Pérou, Venezuela). Or, aux notions de paix, d'ordre interne ou de «loi et ordre» correspondent plusieurs réalités, et notamment plusieurs degrés d'intervention des forces armées dans le champ de la sécurité intérieure. Les différences entre pays latino-américains sur l'opportunité de l'intervention de leurs forces armées dans le champ de la sécurité intérieure sont dépendantes de chaque histoire nationale. Nous verrons ultérieurement que la mobilisation des forces armées pour résoudre des problèmes de sécurité intérieure est aujourd'hui très diversement acceptée ou souhaitée selon leurs pays d'origine, et représente parfois le seul recours possible ou, à l'inverse, une éventualité peu légitime au sein d'un régime démocratique.

La militarisation de la sécurité intérieure n'intéresse d'ailleurs pas uniquement les modalités ou la fréquence d'intervention des forces armées dans ce champ spécifique; elle concerne également la façon dont les différentes polices latino-américaines envisagent leur mission au sein de leurs sociétés et, bien entendu, celle que les législateurs ou rédacteurs constituants ont souhaité leur accorder. Dans un certain nombre de cas latino-américains, les polices restent

mobilisables en cas de guerre ou d'invasion, et sont considérées comme des forces militaires dont la préparation et la professionnalisation doivent conserver des objectifs militaires assez éloignés pourtant de la définition traditionnelle des polices en tant que forces essentiellement civiles. Certaines polices ont même le statut légal de « force auxiliaire » des forces armées : c'est le cas, entre autres, des polices militaires et même des pompiers au Brésil (forces auxiliaires et de réserve de l'Armée de Terre), de la Police nationale équatorienne (« force auxiliaire des Forces armées pour la défense de la souveraineté nationale »), de la Police nationale bolivienne pour laquelle « en cas de guerre internationale, les forces de la Police nationale dépendront du commandement en chef des Forces armées pour toute la durée du conflit », des carabiniers chiliens qui constituent la quatrième force militaire ayant pour mission de « garantir l'ordre institutionnel de la République ». ⁶ Dans d'autres cas, si les polices ne sont pas définies comme des forces militaires auxiliaires, certaines Constitutions latino-américaines leur reconnaissent des fonctions communes avec les forces armées, voire attribuent aux polices des missions qui pourraient être exclusivement réservées aux forces armées. La Police nationale péruvienne et la Police fédérale brésilienne ont ainsi pour mission d'assurer le contrôle des frontières. ⁷

À l'inverse, certaines Constitutions, insistent sur le caractère civil des institutions policières. Il s'agit, par exemple, de celles de la Colombie, du Nicaragua, du Venezuela ou du Salvador qui précisent que « la sécurité publique sera à la charge de la Police nationale civile, qui sera un corps professionnel, indépendant de la Force armée ». ⁸ Ces précisions, bien qu'elles paraissent essentiellement théoriques, s'avèrent importantes dans l'identification du statut et du rôle

joué par les polices au sein des dispositifs globaux de sécurité intérieure en Amérique latine.

Nous avons tenté de montrer dans une réflexion antérieure ⁹ que conserver un degré de militarisation des forces policières présuppose que l'exercice de la sécurité publique et le maintien de l'ordre public sont influencés idéologiquement et culturellement par les concepts de guerre, de belligérants, de la différenciation parfois artificielle entre ami et ennemi, au détriment de la gestion efficace et impartiale des actes délictueux. La militarisation de la sécurité intérieure ne dépend pas uniquement de la participation des militaires au maintien de la sécurité intérieure mais également de l'image que les polices et les policiers se font de leur mission. Or, très souvent, les polices latino-américaines fonctionnent encore selon une grille de lecture très proche de celle de l'ancienne doctrine de sécurité nationale imposée par les régimes autoritaires. Bien entendu, il est aujourd'hui impossible aux polices latino-américaines d'affirmer que leur mission consiste uniquement à la répression contre les mouvements marxistes et les autres mouvements sociaux revendicatifs mais leur réflexion reste attachée à l'identification de plusieurs camps auxquels on applique les statuts d'amis et d'ennemis, impliquant que les plus pauvres font figure de suspects *a priori*. Dès le début des années 90, le criminologue argentin Eugenio Raul Zaffaroni avait pressenti ce danger: il affirmait que si « la dernière décennie [les années 80] témoigne de la perte de pouvoir des forces armées et du déclin de la notion de "sécurité nationale" », cette doctrine a rapidement « été remplacée par une autre "doctrine", celle de la "sécurité civile" ». Cette notion, en effet, constitue une nouvelle « guerre sale », déclenchée prétendument par la criminalité de la rue contre la propriété. ¹⁰ La doctrine de sécurité civile reprendrait donc à son compte l'ancien credo de « guerre interne » véhiculé par l'ancienne doctrine de sécurité nationale. Le Brésilien Jorge da Silva évoque également la persistance d'une doctrine militaire au sein des polices brésiliennes et parle même de « militarisation idéologique de la sécurité publique » qui fait référence à « la transposition, au domaine de la sécurité publique, des conceptions, valeurs et croyances de la doctrine militaire, entraînant au sein de la société (l'idéologie n'atteint pas exclusivement les organisations policières) la cristallisation d'une conception centrée sur l'idée de guerre (lorsqu'on a un ennemi déclaré ou potentiel à

⁶ Cf. article 144 paragraphe 6 de la Constitution brésilienne de 1988, art. 183 de la Constitution équatorienne de 1998, art. 218 de la Constitution bolivienne de 1967 amendée en 1995 et 2002, art. 90 de la Constitution chilienne de 1980 amendée en 2003.

⁷ Cf. article 166 de la Constitution péruvienne de 1993 et art. 144-III de la Constitution brésilienne de 1988. Le cas du Panama est plus particulier. Ce pays ayant décidé de ne plus entretenir de forces armées, les polices panaméennes se voient attribuer l'intégralité des missions traditionnelles des forces armées en cas d'agression extérieure (art. 305 de la Constitution de 1972 amendée en 1994), même s'il est indiqué qu'il est du devoir de chaque Panaméen de prendre les armes pour défendre sa patrie en cas de grave danger.

⁸ Cf. article 218 de la Constitution colombienne de 1991, art. 97 de la Constitution nicaraguayenne de 1987, art. 332 de la Constitution vénézuélienne de 1999, art. 159 de la Constitution salvadorienne de 1983.

⁹ Deluchey (2003).

¹⁰ Zaffaroni (1993, p. 78).

détruire au moyen de la force ou à neutraliser au moyen de l'intelligence militaire). De là provient la conception manichéiste –les “bons” contre les “dangereux” envers la société– répercutée sur les pratiques des systèmes policier et judiciaire, et renforcée par les cris de combat des “bons” face à la violence des bandits: “Ceci est une guerre !!!”. De cette «militarisation idéologique», Jorge da Silva dit qu'elle est néfaste pour l'efficacité et la démocratisation des organes de sécurité publique; et

il en appelle, au nom du « renforcement institutionnel de la démocratie brésilienne [à] la démilitarisation idéologique». ¹¹

C'est pourquoi les problèmes liés à la militarisation de la sécurité intérieure concernent tout autant les forces armées que les forces policières et que la confusion entre le champ d'intervention des forces armées et les missions des polices empêche que la sécurité intérieure devienne un véritable objet de politique publique.

III

La nouvelle donne sécuritaire

La confusion des champs de compétence entre forces armées et polices ne suffit pas à répondre aux problèmes de sécurité intérieure que rencontrent aujourd'hui les pays latino-américains. À la fois le progressif retour à la norme démocratique, mais surtout l'évolution des formes de conflit sur la scène internationale ainsi que celle des formes et des agents de la criminalité violente ont pesé sur la restructuration actuelle des systèmes de sécurité intérieure latino-américains.

Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont évidemment changé la donne sécuritaire en Amérique latine en imposant la menace terroriste au centre des préoccupations de l'ensemble des pays dont la majorité de la population n'est pas d'obédience musulmane. Si l'Amérique latine semble représenter une région très périphérique vis-à-vis de ce type de menaces, la prévention des actes terroristes, notamment dans une perspective de coopération internationale renforcée avec l'Europe et surtout les États-Unis, est toutefois devenue une mission cruciale pour les forces armées latino-américaines. Dans certains cas, comme pour les pays du Cône Sud, des pressions furent exercées sur les gouvernements pour le renforcement du contrôle des trafics illicites nombreux dans la région de la «triple frontière» entre Brésil, Argentine et Paraguay. Toutefois, malgré les injonctions des États-Unis qui ont longtemps considéré que cette région très perméable pouvait constituer un refuge ou un lieu de transit idéal pour des terroristes islamistes, peu d'éléments ont pu être vérifiés sur cette hypothèse et les trois pays ne se sont pas réellement mobilisés pour contrôler l'ensemble des activités illicites de la région, notamment la contrebande d'armes. Dans d'autres cas, comme celui de la Colombie, le retour de la menace

terroriste islamiste a servi d'outil de légitimation de leur effort d'éradication de la guérilla des Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC), notamment grâce au Plan Colombie élaboré en partenariat avec les États-Unis et le président colombien Alvaro Uribe. L'aide directe des États-Unis à la Colombie pour l'application du Plan Colombie a été largement augmentée à cause des attentats du 11 septembre 2001. Depuis l'an 2000, 5 milliards de dollars d'aide états-unienne ont été affectés pour la mise en œuvre du Plan Colombie. Ce soutien devrait être renouvelé au moins pour deux ans après 2005 et récemment, Washington a doublé son contingent de « spécialistes » présents en Colombie, passant désormais à environ 800 militaires et 600 civils. Par ailleurs, les attentats du 11 septembre ont permis de clarifier les objectifs du Plan Colombie : au départ « guerre contre les drogues » et outil de développement et d'approfondissement démocratique, ce plan est rapidement devenu une « guerre contre les FARC » dont l'objectif, très militaire, se réduit progressivement à leur éradication ou leur reddition, assorti de la récupération du contrôle de l'État sur près du tiers du territoire colombien qui reste aux mains des FARC. ¹²

L'exemple colombien est également à mettre en relation avec une autre des grandes priorités des dispositifs de sécurité intérieure latino-américains : la lutte contre la production et le trafic de drogues. La Colombie, pays producteur, a fait du Plan Colombie

¹¹ Silva (1996, pp. 501-502).

¹² On estime à environ 75 pour cent la part des dépenses strictement militaires dans l'ensemble des actions mises en œuvre à partir du Plan Colombie. Cf. *The Nation*, version *on line*, 29 juillet 2004.

son principal outil de lutte contre la production nationale de cocaïne et d'héroïne. En mai 2004, le ministre de la Défense colombien, Jorge A. Uribe, affirmait d'ailleurs que les FARC (qualifiés de «criminels narcoterroristes») représentaient le principal cartel de drogue colombien, légitimant ainsi un peu plus la politique volontariste d'opposition aux FARC suivie par le gouvernement colombien. Selon certains observateurs, et notamment des congressistes américains démocrates opposés au président américain George W. Bush, le Plan Colombie est un échec. Si le gouvernement colombien affirme que 20 pour cent des surfaces cultivées de stupéfiants ont été éradiquées en 2003, Eleanor Starman, du Latin American Working Group, estimait récemment que le Plan Colombie n'avait réussi qu'à déplacer les zones de production, sans pour autant en réduire le volume produit. Il est toutefois révélateur que le gouvernement colombien, lors de sa communication sur les effets du Plan Colombie, s'empresse d'annoncer, à tort ou à raison, que le taux annuel d'homicides en Colombie a diminué de 16 pour cent entre 2002 et 2003 tandis que le taux d'enlèvements a fondu de 26 pour cent et affiche une baisse encore plus spectaculaire pour le premier trimestre 2004 (45,5 pour cent).¹³ Cette association entre des faits criminels, qui, *a priori*, n'ont que peu de relations les uns avec les autres, montre bien que la problématique de la sécurité tend à s'intégrer dans un même ensemble qui ne dispose, en réalité, que de quelques points communs, notamment la peur qu'ils inspirent à la population et la possibilité d'utiliser ces arguments pour imposer une politique de sécurité à dominante répressive prônant l'intervention de type militaire et le réarmement des forces de l'ordre.

Les forces armées latino-américaines ont enfin été marquées par les velléités unilatérales des États-Unis qui n'ont pas hésité, en 2001 et en 2003, à attaquer l'Afghanistan des talibans et l'Irak de Saddam Hussein. Ces attaques, dont la légitimité est discutable et discutée, ont fait apparaître une nouvelle menace pour des pays latino-américains qui gardent en mémoire la célèbre formule du dictateur mexicain Porfirio Díaz: «Pauvre Mexique, si loin de Dieu, si près des États-Unis». La crainte d'une intervention directe des États-Unis dans les affaires intérieures d'un pays du sous-continent est

envisagée par les forces armées latino-américaines comme une menace crédible. La réalisation de cette menace attenterait évidemment à la souveraineté de ces pays dont les forces armées sont dans la plupart des cas les garantes exclusives. Aux yeux des militaires latino-américains, la crédibilité de cette hypothèse se trouve renforcée, à moyen terme, par l'aide américaine à la Colombie, les pressions états-uniennes sur la Bolivie pour l'éradication de la production nationale de stupéfiants, les soupçons concernant la participation de la CIA (Central Intelligence Agency) dans la déstabilisation et la tentative de coup d'État contre le président vénézuélien Hugo Chávez en avril 2002, et les craintes exprimées par certains experts états-uniens quant à la possibilité de formation d'un nouvel « axe du mal » en Amérique latine avec la permanence de Fidel Castro à Cuba et d'Hugo Chávez au Venezuela, le maintien des FARC en Colombie et l'élection récente de chefs d'État plutôt marqués à gauche, comme au Brésil ou en Argentine. Toutefois, les forces armées latino-américaines semblent plus promptes à réagir aux événements qu'à les anticiper, ce qui devrait pourtant être la clé d'une politique de sécurité extérieure.¹⁴ La même remarque pourrait leur être faite sur le plan de la sécurité intérieure.

Le fait est que depuis la redémocratisation de la région, aucune réflexion de fond n'a vraiment été menée sur le rôle et le statut des forces armées et des institutions policières dans un régime redevenu démocratique.¹⁵ Or, nous pouvons nous rendre compte aujourd'hui que la problématique de la sécurité intérieure est loin d'aboutir en Amérique latine à des consensus nationaux associant intimement l'importance de la lutte contre la criminalité violente et l'impératif de respecter à la fois l'État de droit et les droits de l'homme tout en garantissant l'efficacité policière. En réalité, sans doute à cause de l'absence de débats nationaux et de véritables doctrines démocratiques applicables au champ de la sécurité intérieure, chaque alternance gouvernementale est susceptible de modifier radicalement les missions des forces de sécurité intérieure qui sont ainsi contraintes de se positionner sur le court terme au lieu de construire des stratégies durables de lutte contre la criminalité.

¹³ *Folha de São Paulo*, version *on line*, 17 mai 2004.

¹⁴ Cf. Deluchey (2004, p. 183-195).

¹⁵ Pour le Brésil, lire Deluchey (2000).

IV

Débat: le recours aux forces armées

Dans ce débat idéologique qui s'exprime dans la plupart des pays latino-américains, le recours aux forces armées pour assister ou remplacer ponctuellement les polices dans l'exercice de leurs missions est la principale source des conflits. Pour exemple, Carlos Menem, candidat à l'élection présidentielle argentine en 2003, avait affirmé qu'il mobiliserait l'Armée de Terre argentine pour lutter contre la criminalité alors que le vainqueur des élections, Néstor Kirchner, qui a lancé récemment un nouveau Plan national de Sécurité, n'envisage pas d'attribuer un rôle majeur dans ce domaine aux forces armées, dont la contribution à la préservation de la sécurité intérieure doit *a priori* se réduire à un travail de renseignement et de soutien logistique aux forces policières. Selon certains observateurs, cette prise de position du gouvernement argentin aurait été motivée par les échecs des deux principaux pays ayant choisi de recourir aux forces armées pour la gestion de la sécurité intérieure: la Colombie, que nous avons déjà évoquée, et le Brésil.¹⁶

Il est vrai qu'au Brésil, l'ancien président Fernando Henrique Cardoso avait largement utilisé l'Armée de Terre pour la gestion des conflits les plus graves ou d'envergure nationale. L'intervention des forces armées avait parfois représenté une initiative heureuse, comme lors de l'organisation du Sommet de Rio en 1992, où les militaires avaient garanti avec succès la sécurité des participants du Sommet. Depuis lors, ce type d'intervention s'est le plus souvent soldé par des échecs et, parfois, s'est même révélé contre-productif, comme dans la plupart des « invasions » de bidonvilles (*favelas*) pour y déloger les trafiquants de drogues qui y ont installé leurs quartiers généraux – occasions lors

desquelles l'intervention des forces armées semble avoir poussé les trafiquants au réarmement et à ne plus craindre les affrontements directs avec les forces de l'ordre. En réalité, les seuls succès des forces armées brésiliennes dans le champ de la sécurité intérieure furent obtenus lorsqu'il semblait urgent de « fixer » une situation en l'état, assumant le rôle d'une force d'interposition, comme lorsque des conflits entre propriétaires terriens et travailleurs ruraux « sans-terre » devenaient trop préoccupants. Le président actuel Luiz Inácio « Lula » da Silva tente de limiter ce recours et de le soumettre à des conditions et à des garanties qui modèlent les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États fédérés (qui gèrent l'essentiel des forces de police). La plupart des Brésiliens considèrent aujourd'hui avec méfiance l'intervention des forces armées pour résoudre les problèmes liés au trafic de drogues, notamment dans les collines de Rio où les *favelas* offrent leur principal refuge aux trafiquants. Toutefois, cette possibilité n'est pas encore écartée par l'ensemble des acteurs politiques et des agents de la sécurité intérieure au Brésil.

On pourrait objecter que le narcotrafic occupe une telle place en Amérique latine que l'intervention des forces armées dans sa répression pourrait se révéler légitime. Pour le général Carlos Vargas Mercado, vice-ministre de la Défense de Bolivie, le narcotrafic a dépassé le champ de la sécurité intérieure pour intégrer aujourd'hui en partie celui de la défense nationale. Lors d'une conférence en 2001 sur la participation des forces armées à la lutte contre le narcotrafic, il affirmait : « Dans la mesure où les réseaux du narcotrafic arrivent à fragiliser la santé institutionnelle de nos gouvernements, le système démocratique risque d'être gouverné par les agents invisibles du narcotrafic ». ¹⁷ Si cette idée peut s'étendre à d'autres pays de l'Amérique latine, nous devons toutefois souligner que le contexte bolivien, de ce point de vue, est assez exceptionnel. Rappelons qu'en Bolivie, lors de conflits sociaux

¹⁶ Lozada, Martín, «Argentina: ¿Militarizar la seguridad interior?», Servicio Informativo «alai-amlatina». Site web: <http://www.rebellion.org/argentina/040424lozada.htm>. Selon Martín Lozada, professeur de droit international à l'Université de Fasta-Bariloche (Argentine), «Le Plan fédéral intégral de Sécurité présenté récemment par le gouvernement national écarte l'éventualité d'une participation directe des forces armées en matière de sécurité intérieure. Il s'agit d'une décision sage qui non seulement s'appuie sur la législation en vigueur –lois de Défense et de Sécurité intérieure–, mais aussi sur l'expérience traumatique des pays de la région qui ont opté pour cette voie: la Colombie et le Brésil».

¹⁷ Conférence intitulée «La participación de las Fuerzas Armadas en la lucha contra el narcotráfico y la defensa del medio ambiente», Buenos Aires, NDU&CHDSClub/ Argentine (United States National Defense University / Centro de Estudios Hemisféricos de Defensa), 2-5 avril 2001.

importants, les polices prennent souvent fait et cause pour les manifestants alors que l'Armée bolivienne reste fidèle au gouvernement en place. Ce fut déjà le cas en avril 2000 lorsque les polices ont réalisé une grève pour la réévaluation de leurs salaires. Ils avaient alors obtenu gain de cause, le gouvernement bolivien augmentant de moitié leurs traitements. Deux épisodes différents, en 2003, eurent cette fois des répercussions beaucoup plus importantes dans le pays.

En février 2003, en réaction à la création d'un lourd impôt sur le revenu (*el impuestazo*), les policiers rejoignirent les rangs des manifestants et refusèrent d'assurer leur service de sécurité tant que leurs salaires ne seraient pas augmentés, que leurs conditions de travail ne seraient pas améliorées, et que le projet de nouvel impôt ne serait pas abandonné par le président Gonzalo Sanchez de Lozada. Les 11 et 12 février, les Boliviens assistèrent à des affrontements sanglants entre les forces de police et les forces armées dont le bilan s'éleva à 31 morts et près de 200 blessés. Un remaniement gouvernemental, quelques gains pour les polices et le retrait de l'*impuestazo* clôturèrent maladroitement ce chapitre sanglant de l'histoire bolivienne. En octobre 2003, les policiers se montrèrent solidaires avec les manifestants opposés à l'exportation du gaz bolivien *via* le Chili. Les deux pays conservaient en effet un important contentieux depuis la Guerre du Pacifique (1879-1880) qui priva la Bolivie de son accès maritime.¹⁸ Les 11 et 12 octobre, la « guerre du gaz », opposant à l'Alto l'armée bolivienne aux manifestants, fit 60 victimes parmi les civils, ce qui entraîna la démission du président Sanchez de Lozada, remplacé depuis par son vice-président, Carlos D. Mesa Gisbert.

Près d'un an après ces événements, la Bolivie se prépare à débattre de la rédaction d'une nouvelle Constitution. Or, le haut-commandement des Forces armées et l'état-major de la Police ont souhaité proposer un projet commun de disposition constitutionnelle prévoyant d'intégrer la Police aux Forces armées. Aux côtés de l'Armée de Terre (Ejército), de la Marine (Fuerza Naval) et de l'Armée de l'Air (Fuerza Aérea), la Bolivie disposerait dans ce cas d'une quatrième Force armée, la Police nationale, prenant ainsi exemple sur le Chili où les carabiniers font également partie des Forces armées.¹⁹ Cette union des forces publiques au

sein du même dispositif impliquerait que la Police nationale et les trois Forces armées disposent du même haut-commandement, d'une formation commune et de normes communes. Cette proposition, dont l'objectif explicite est de réduire la corruption policière et d'améliorer les relations entre des forces qui se sont récemment opposées militairement, signifierait évidemment le renforcement de la militarisation du dispositif de sécurité intérieure bolivien.

Au Brésil, les débats sur l'intervention des forces armées dans la sécurité intérieure paraissent aboutir à une autre conclusion au regard de certains événements récents. En mai 2004, la gouverneure de l'État de Rio de Janeiro, Rosinha Matheus, avait sollicité du gouvernement fédéral l'envoi de 4 000 soldats de l'Armée de Terre brésilienne pour mener une vaste opération contre les trafiquants de certaines *favelas* de Rio.²⁰ L'Armée de Terre n'était pas favorable à une intervention qui devait consister à entrer dans les *favelas* pour y réaliser un gigantesque « coup de filet » contre les trafiquants. L'Armée de Terre proposa d'occuper les principales voies de la ville de Rio tout en laissant les polices provinciales réaliser l'opération à l'intérieur des *favelas*.²¹ L'accord entre l'État de Rio et le gouvernement du président Lula n'a finalement pas abouti, chacun attribuant la responsabilité de cet échec à l'autre partie. Il semble toutefois que le gouvernement Lula ne soit plus enclin à faciliter l'intervention des forces armées en matière de sécurité intérieure. Pour le ministre de la Défense de l'époque, José Viegas, la violence à Rio n'est d'ailleurs « pas un problème militaire; c'est pourquoi on ne peut pas envisager une solution militaire ».²²

²⁰ Rosinha Matheus est l'épouse de l'ex-gouverneur Anthony « Garotinho », candidat à la dernière élection présidentielle, aujourd'hui secrétaire d'État à la Sécurité publique de Rio de Janeiro. Quant aux quartiers dont il était question, il s'agit des *favelas* Alemão, Maré, São Carlos, Borel, Dendê, Jacarezinho, Mangueira et Metral.

²¹ Quelques jours auparavant, à deux reprises, des casernes de l'Armée de Terre avaient été attaquées par des bandes armées en quête de nouveaux armements; ce qui contribua évidemment à la réticence de l'Armée pour une telle opération. *Folha de São Paulo*, 9 mai 2004, 10 mai 2004, 19 mai 2004.

²² *Folha de São Paulo*, 9 mai 2004. Lors de son discours de prise de fonction, le 8 novembre 2004, le nouveau ministre brésilien de la Défense, José Alencar (cumulant ses nouvelles fonctions avec celles de vice-président de la République), s'est montré moins méfiant à l'égard de l'intervention des forces armées dans les affaires intérieures: « J'ai de l'admiration pour les Forces armées de mon pays. Je sais que le travail admirable de la Marine, de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air ne se restreignent pas aux seules actions militaires, qui sont absolument essentielles. Il

¹⁸ Tous les 23 mars, le « Jour de la Mer » rappelle aux Boliviens ce jour fatidique où leur pays perdit son accès maritime au profit du Chili.

¹⁹ *La Razón*, version *on line*, 20 septembre 2004, 21 septembre 2004.

Cette vision n'est pas partagée par tous au Brésil, au-delà du gouvernement de l'État de Rio. Le débat prend parfois des formes inattendues, comme lorsque le général de l'Armée de Terre brésilienne Américo Salvador affirme que l'opération onusienne de maintien de la paix civile menée par le Brésil en Haïti depuis l'été 2004 est un bon entraînement préparant à la répression de la criminalité à Rio!²³ Il ne semble pas cependant que cette opinion soit largement répandue parmi les décideurs politiques et les acteurs de la sécurité intérieure. Il montre toutefois qu'au Brésil, comme dans d'autres pays de l'Amérique latine, les forces armées ne disposent pas d'une vision commune de ce que devrait être leur engagement en matière de sécurité intérieure. Plus récemment, le gouvernement fédéral brésilien a clarifié sa position à l'égard de ce débat. Fidèle au projet d'intégration nationale des polices brésiliennes (fédérales et provinciales), le secrétariat national de la Sécurité publique et le ministère de la Justice ont annoncé la création d'une « Force nationale de Sécurité publique », composée dans un premier temps de 1.500 policiers provinciaux ayant suivi une formation spécifique à l'Académie nationale de Police, et qui agirait à la place des forces armées lors de graves crises de sécurité à Rio, en Amazonie ou en tout autre endroit du Brésil. Cette Force nationale, qui devrait gagner en nombre au fil des années, ne serait pas une force permanente. Ses membres resteraient dans leurs États respectifs en période normale et intégreraient la Force nationale de Sécurité publique en cas de convocation du gouvernement fédéral. Cette réforme pourrait alors résoudre le problème de l'intervention des forces armées dans des affaires de sécurité intérieure qui ne concernent pas la défense nationale, et contribuerait à repositionner chacune des forces de sécurité à un champ d'intervention distinct permettant une meilleure gestion

concerne aussi d'autres champs d'activités liées à l'intérêt national. [1/4] Nous devons aller vers le développement national, la protection de l'environnement et l'amélioration des infrastructures sociales [1/4]. Les objectifs de ma nouvelle charge sont nombreux et nobles: le maintien de la paix, la garantie de l'État de droit et des institutions démocratiques, la cohésion et l'unité de la Nation et, particulièrement, ceux qui sont liés à la souveraineté et à l'intégrité territoriale» (Site internet du ministère brésilien de la Défense, service de Communication, www.defesa.gov.br, 8 novembre 2004, discours de prise de fonction du nouveau ministre José Alencar ; *Folha de São Paulo*, version *on line*, 8 novembre 2004).

²³ *Folha de São Paulo*, 19 mai 2004.

et une professionnalisation plus importante des agents des forces de sécurité.²⁴

Ces deux exemples brésilien et bolivien montrent bien qu'il n'existe pas de tendance commune à l'ensemble des pays d'Amérique latine en ce qui concerne l'architecture de leur système de sécurité intérieure. Dépendant à la fois de leur histoire récente, de la composition et du statut de leurs forces armées et de leurs polices au sein de leur société nationale, mais aussi et surtout de la « couleur » idéologique de leur gouvernement respectif, les pays d'Amérique latine opèrent des réformes extrêmement différentes de leur système de sécurité intérieure, et résolvent de façon très diverse la controverse sur la militarisation de la sécurité intérieure et, en particulier, la participation des forces armées à la lutte contre la criminalité. Quelques grands pays, comme le Brésil et l'Argentine, semblent privilégier la formation des polices pour leur attribuer la gestion presque exclusive de la sécurité intérieure, y compris au niveau national. D'autres, comme la Colombie ou la Bolivie, paraissent faire le choix du retour des forces armées dans le champ intérieur, en prenant comme voies de légitimation la corruption et l'inefficacité des polices ou l'importance prise, au niveau international, par la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues.

De ces tendances contradictoires, l'analyste doit pouvoir en retirer certaines conclusions sur le cheminement des pays d'Amérique vers l'institutionnalisation de leurs démocraties. L'ordre démocratique suppose une individuation dans le traitement de la sécurité intérieure qui, avant tout, doit être une sécurité publique. Chaque citoyen, individuellement, doit pouvoir avoir recours aux services de sécurité de l'État et, en premier lieu, aux polices. La Constitution brésilienne désigne d'ailleurs la sécurité publique comme un « devoir d'État ». Or, la

²⁴ À la demande du gouverneur de l'État d'Espírito Santo, la première intervention de la Force nationale de Sécurité publique eut lieu au début de décembre 2004, à Vitória (capitale de l'État), en remplacement d'un contingent de l'Armée de Terre afin de restaurer l'ordre après une série d'incendies de bus urbains commanditée par des organisations criminelles pour protester contre une opération de lutte contre le narcotrafic dans les pénitenciers de la région par la Police militaire de l'État. Cent cinquante hommes formés à l'Académie nationale de Police et provenant de six États fédérés ont été concernés pour cette première mission qui devrait être suivie en 2005 par de nouvelles opérations de répression du crime organisé dans l'État de Rio de Janeiro. Le décret fédéral n°5289, donnant une légalité et un cadre opérationnel à cette Force nationale avait été adopté le 30 novembre 2004.

prise en compte de certaines évolutions des phénomènes criminels en Amérique, tels que le trafic de drogues et les nombreuses formes de criminalité qui constituent son environnement (vols de voiture, trafic d'armes, corruption des polices et du personnel politique et judiciaire, formation de gangs urbains, etc.), et l'apparition de nouvelles priorités sécuritaires au niveau international (terrorisme, trafic international de stupéfiants, blanchiment, etc.), de nouvelles doctrines collectives de sécurité font jour en Amérique latine.

Des tentatives d'individuation de la sécurité, lors desquelles on considérait la sécurité comme un nouveau droit de l'homme auquel chaque citoyen avait droit et que l'État avait pour devoir de garantir, l'Amérique latine semble se tourner vers d'autres doctrines au sein desquelles l'individu passe au second plan par rapport au groupe et à la nation, et qui représente, moins de vingt ans après avoir abandonné la doctrine de sécurité nationale, un retour aux doctrines de sécurité collective dont on ne sait, à long terme, quelles influences elles auront sur la gestion de la sécurité intérieure en Amérique latine.

Ole Waever opère une distinction entre sécurité nationale et sécurité sociétale, la première concernant la souveraineté et la survie du régime, la seconde se référant à l'identité et à la survie de la société.²⁵ Cette distinction est d'importance pour notre analyse car mettre l'accent sur l'un ou sur l'autre de ces deux types de sécurité modèle non seulement les dispositifs nationaux de sécurité mais aussi les normes, les pratiques et les cultures professionnelles s'appliquant aux forces de l'ordre. Pour Robert Keohane, «la souveraineté est moins une barrière définie en termes de territoire qu'un pouvoir de négociation au service d'une politique caractérisée par des réseaux transnationaux complexes».²⁶ Ainsi les pays d'Amérique sont-ils confrontés à un choix historique en matière de sécurité intérieure. Ils peuvent faire le choix d'un dispositif de sécurité collective pour la sécurité intérieure, dans lequel les forces armées

disposeraient d'un rôle prépondérant et les polices seraient au moins soumises, au plus intégrées aux forces armées et, par conséquent, sujettes à une militarisation pratique et «idéologique» qui cohabiterait mal avec la fonction civile d'une force publique que les transitions démocratiques latino-américaines voulaient transformer en «police citoyenne». Ils peuvent, au contraire, choisir de continuer leurs efforts de démocratisation et de «civilisation» des polices en cherchant à imposer l'efficacité policière, la défense des libertés individuelles et l'autonomisation des polices vis-à-vis des forces armées.

Si certains pays, comme la Bolivie, la Colombie, l'Argentine ou le Brésil, semblent déjà avoir fait leur choix entre les deux systèmes, rien n'indique en revanche que ces choix soient pérennes et permettent aux dispositifs de sécurité intérieure, par leur stabilité, de gagner en efficacité et en professionnalisme. Au contraire, la nature très idéologique des choix proposés nous fait redouter qu'à chaque alternance électorale, les gouvernements latino-américains exigent que leurs forces armées et leurs polices réalisent un effort contradictoire à l'égard de celui demandé lors du mandat électif précédent, réduisant ainsi à néant toute tentative de professionnalisation des deux types de forces publiques dans la gestion de la sécurité intérieure. C'est pourquoi nous pourrions étendre à l'ensemble du sous-continent la conclusion à laquelle Jean-René Garcia aboutit dans son analyse du cas bolivien: «En Bolivie, les institutions militaires, la police et les différents groupes armés qui évoluent dans un nouvel environnement démocratique, n'ont pas encore trouvé un système de fonctionnement cohérent et adapté».²⁷ Cette inadéquation ne signifie pas pour autant que la démocratie soit mise en danger, mais elle laisse supposer qu'en Amérique latine, au moins en ce qui concerne le dialogue entre sécurité intérieure et libertés individuelles, ainsi que la mise en place d'un véritable État de droit, l'institutionnalisation des normes et des pratiques démocratiques pourrait s'en trouver considérablement ralentie.

²⁵ Waever (1997, p. 17).

²⁶ Keohane (1995, p. 177).

²⁷ Garcia (2004, p. 161).

Bibliographie

- Deluchey, Jean-François (2000): *Sécurité publique et ordre démocratique. L'État du Pará*, Thèse de doctorat, Institut des Hautes Études de l'Amérique latine (IHEAL-Paris III), direction: Hubert Gourdon, 15 novembre 2000.
- _____ (2003): «De la "guerre contre le crime" au Brésil. Culture autoritaire et politiques publiques de la sécurité», *Autrepart*, numéro spécial "Sociétés dans la guerre", coordonné par Yves Goudineau (en hommage à Christian Geffray), n°26, 2/2003 (Juillet), IRD / Éditions de l'Aube.
- _____ (2004): «Les Forces armées au Brésil: de la sécurité nationale à la "sécurité multipolaire" (1990-2000)», Renée Fregosi (dir.), *Armées et Pouvoirs en Amérique latine*, Mélanges offerts à Hubert Gourdon, Paris, IHEAL.
- Demarest, Geoffrey B. (1995): "The Overlap of Military and Responsibilities in Latin America", *Low Intensity Conflict & Law Enforcement*, vol. 4, n°2, Automne 1995.
- Diamond, Larry, Marc F. Plattner, Yu-Han Chu et Hung-Mao Tien (éds.) (1997): *Consolidating the third wave democracies. Themes and perspectives*, Baltimore / Londres, The Johns Hopkins University Press.
- Fregosi, Renée (dir.) (2004): *Armées et Pouvoirs en Amérique latine*, Mélanges offerts à Hubert Gourdon, Paris, IHEAL.
- García, Jean-René (2004): «Forces armées, police et gouvernements civils en Bolivie: une relation institutionnelle conflictuelle», Renée Fregosi (dir.), *Armées et Pouvoirs en Amérique latine*, Mélanges offerts à Hubert Gourdon, Paris, IHEAL, 2004.
- Guilhot, Nicolas, et Philippe C. Schmitter (2000): "De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies", *Revue française de Science politique*, vol. 50, n°4-5, Août-Octobre 2000.
- Hunter, Wendy (1997): *Eroding military influence in Brazil. Politicians against soldiers*, Chapel Hill / Londres, The University of North Carolina Press.
- Keohane, Robert O. (1995): "Hobbes, Dilemma and International Change in World Politics: Sovereignty in International Society", H.-H. Holm et G. Sorensten (éds.), *Whose World Order? Uneven Globalization and the End of the Cold War*, Boulder (Col.), Westview Press.
- Martins Filho, João R. et Daniel Zirker (2000): "The Brazilian Military Under Cardoso: Overcoming the Identity Crises", *Journal of Inter-American Studies and World Affairs*, vol. 42, n° 3, Automne 2000.
- _____ (1995): "The Brazilian military and the new world order", *Journal of Political and Military Sociology*, vol. 24 (Été 1995).
- Neild, Rachel (2001): "De la sécurité nationale à la sécurité citoyenne. La société civile et l'évolution de la conception de l'ordre public", site Internet www.ichrrd.ca, mimeo.
- O'Donnell, Guillermo et Philippe C. Schmitter (1986): *Transitions from Authoritarian Rules. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore (Maryland) / Londres, The Woodrow Wilson International Center for Scholars / Johns Hopkins University Press.
- O'Donnell, Guillermo, Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead (éds.) (1986): *Transitions from Authoritarian Rules. Latin America*, Baltimore (Maryland) / Londres, The Woodrow Wilson International Center for Scholars / Johns Hopkins University Press.
- Schmitter, Philippe C. (1997): "Clarifying consolidation. Review of Problems of democratic transitions and consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe by Juan J. Linz and Alfred Stepan", *Journal of Democracy*, vol. 8, n°2, Avril 1997.
- Silva, Jorge da (1996): "Militarização da Segurança Pública e a Reforma da Polícia: um depoimento", Ricardo Bustamante et Paulo César Sodré (coord.), *Ensaio Jurídico: O Direito em Revista*, Rio de Janeiro, Instituto Brasileiro de Atualização Jurídica (IBAG).
- Waever, Ole (1997): *Concepts of Security*, Copenhagen, Institute of Political Sciences / University of Copenhagen.
- Zaffaroni, Eugenio Raúl (1993): "Politique criminelle et droits de l'Homme en Amérique latine: de la «sécurité nationale» à la «sécurité civique»", *Archives de Politique criminelle*, n°15, 1993.